

**Séance ordinaire du bureau territorial du 13 décembre 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Délibération n°2016\_12\_13\_318**

**Avenant n° 2 au marché d'AMO relatif au projet de territoire**

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 18h30, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date 7 décembre 2016

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	<b>X</b>		
1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Stéphanie DAUMIN	<b>X</b>		
2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		<b>X</b>	
3 <sup>ème</sup> vice-président	Richard DELL'AGNOLA	<b>X</b>		
4 <sup>ème</sup> vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		<b>X</b>	
5 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Luc LAURENT		<b>X</b>	Michel Leprêtre
6 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Marie VILAIN		<b>X</b>	
7 <sup>ème</sup> vice-présidente	Christine JANODET	<b>X</b>		
8 <sup>ème</sup> vice-président	Clément DECROUY		<b>X</b>	
9 <sup>ème</sup> vice-président	Eric MEHLHORN	<b>X</b>		
10 <sup>ème</sup> vice-président	Romain MARCHAND		<b>X</b>	
11 <sup>ème</sup> vice-président	Pascal NOURY	<b>X</b>		
12 <sup>ème</sup> vice-président	Alexandre BOYER		<b>X</b>	
13 <sup>ème</sup> vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	<b>X</b>		
14 <sup>ème</sup> vice-président	Patrick DAUDET	<b>X</b>		
15 <sup>ème</sup> vice-président	Elie YEBOUET	<b>X</b>		
16 <sup>ème</sup> vice-président	Patrice DIGUET	<b>X</b>		
17 <sup>ème</sup> vice-président	Alain VEDERE		<b>X</b>	Raymond Charresson
18 <sup>ème</sup> vice-président	Sakina HAMID		<b>X</b>	
1 <sup>ère</sup> conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		<b>X</b>	
2 <sup>ème</sup> conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	<b>X</b>		
3 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON	<b>X</b>		
4 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS	<b>X</b>		
5 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Robin REDA	<b>X</b>		
6 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	<b>X</b>		

**Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25**

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	8	2	17

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** le Code des marchés publics ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la délibération n° 16.02.16 – 20 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau et au Président ;

**Vu** le marché A001/relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Projet du territoire « Seine Amont, lot 1, notifié le 14 avril 2014 au groupement d'opérateurs économiques Atelier Jam (mandataire), Patrick Germe, Magéo Morel et associés, Ville ouverte, Pro-développement, Claire Schorter et Tétra, pour un montant initial 559 050 € HT (tranche ferme + tranches conditionnelles) ;

**Vu** l'exposé des motifs rappelant le besoin de proroger la durée du marché pour une période allant de la notification de l'avenant, au 31 décembre 2017 (durée maximum des études restant à réaliser) ;

**Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :**

**Approuve** le projet d'avenant n°2 portant sur la prolongation de la durée du marché pour une période allant de la notification de l'avenant, au 31 décembre 2017;

**Autorise le Président, à signer** l'avenant n°2 au marché A001 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Projet du territoire « Seine Amont, lot 1, avec le groupement d'opérateurs économiques Atelier Jam (mandataire), Patrick Germe, Magéo Morel et associés, Ville ouverte, Pro-développement, Claire Schorter et Tétra.

**Charge** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Michel Leprêtre

*Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

**Décision certifiée exécutoire**

Transmise en sous-préfecture le : .....

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON  
Directeur Général des Services